



Fédération de la santé et des services sociaux–CSN
Conseil fédéral de négociation sectorielle
Catégorie 4
25 au 27 février 2014
Best Western Plus Hôtel Universel, Drummondville

**Procès-verbal du conseil fédéral de négociation sectorielle
de la catégorie des techniciennes, techniciens et professionnel-les de la santé
tenu du 25 au 27 février 2014 au Best Western Plus Hôtel Universel,
sous la présidence de Jeff Begley**

Femmes : 50 %

Hommes : 50 %

1. Mot d'ouverture

Mot d'ouverture de Jeff Begley, président de la Fédération de la santé et des services sociaux, à 13 h 10, ce 25 février 2014.

2. Appel des membres du comité exécutif et du comité de négociation

La secrétaire de la session, Nadine Lambert, procède à l'appel des membres du comité exécutif et du comité de négociation.

Comité exécutif :

Jeff Begley	Président
Nadine Lambert	Vice-présidente responsable du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires
Guy Laurion	Vice-président responsable du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers
Josée Marcotte	Vice-présidente responsable du personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration
Line Beaulieu	Vice-présidente responsable des techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux
Dany Lacasse	Vice-président responsable des secteurs privés

Membres du comité de négociation :

Danielle Proulx	Catégorie 1
Nathalie Bouchard	Catégorie 1
Nicole Richard	Catégorie 1
Réal Lauzière	Catégorie 2
Hélène Brassard	Catégorie 2
Pierre Emond	Catégorie 2
Yves Girard	Catégorie 3
Mario Harvey	Catégorie 3
Caroline Pelletier	Catégorie 3
Karine Paul Fortin	Catégorie 4
Jean-Michel Lefebvre	Catégorie 4
Louise Boulanger	Catégorie 4
Xavier Milton	Conseiller syndical, membre de l'équipe de négociation
Nicole Bergeron	Conseillère syndicale, membre de l'équipe de négociation
François Renaud	Conseiller syndical, membre de l'équipe de négociation
Stéphane Côté	Porte-parole de la négociation

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour et de l'horaire

Il est proposé par Bernard Lanthier, appuyé par Sylvie Théorêt, que l'on adopte l'ordre du jour et l'horaire du présent conseil fédéral de négociation sectorielle tels que modifiés.

Adopté

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2013

Il est proposé par Kevin Newbury, appuyé par Karine Ferland, que l'on adopte le procès-verbal du conseil fédéral de négociation sectorielle du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires du 20 novembre 2013 tel que présenté.

Adopté

5. Campagne CSN

Francine Lévesque, 1^{re} vice-présidente de la CSN, François L'Écuyer, conseiller à l'information à la CSN, et Molly Alexander, conseillère syndicale au CCSPP, présentent la campagne sur la valorisation des employé-es du secteur public « *Merci à vous* ».

Il est proposé par Mélissa Gaouette, appuyé par Louis Bernard, que l'on reçoive le rapport verbal de la campagne CSN sur la valorisation des employé-es du secteur public « *Merci à VOUS* ».

Adopté

6. Cadre stratégique de la négociation 2015

François Renaud, conseiller à la négociation, présente *l'Analyse stratégique pour la négociation 2015*.

Il est proposé par Denis Bertrand, appuyé par Sylvie Roy, que le conseil fédéral de négociation sectorielle reçoive le cadre stratégique de la négociation 2015.

Adopté

Nicole Bergeron, Xavier Milton et François Renaud, conseillers à la négociation, présentent *Les orientations pour la négociation sectorielle 2015*.

Jeff Begley présente la proposition d'une négociation regroupée.

Il est proposé par Gilles Malette, appuyé par Manon Hamel, que le conseil fédéral de négociation sectorielle donne un mandat de négociation regroupée à la Fédération de la santé et des services sociaux, tel que le prévoit l'article 66 des statuts et règlements de la FSSS.

Adopté

Dissidence sur la proposition : Mathieu Beaudry

7. Orientations pour la négociation sectorielle 2015 :

Jeff Begley invite le conseil fédéral de négociation sectorielle à passer en comité plénier.

Il est proposé par Cathy Amyotte, appuyé par Nancy Pedneault, que le conseil fédéral de négociation sectorielle se transforme en comité plénier.

Adopté

Nadine Lambert présente la secrétaire du comité plénier : Chantal Guindon.

Il est proposé par Bernard Lanthier, appuyé par Kevin Newbury, que le conseil fédéral de négociation nomme Chantal Guindon comme secrétaire du comité plénier.

Adopté

Il y a discussion sur *Les orientations pour la négociation sectorielle 2015*.

Il est proposé par Pierre Bernier et appuyer par Gaétan Langevin, de référer l'ensemble des amendements au comité de négociation qui fera rapport demain matin à l'instance regroupée.

Adopté

Le comité de négociation présente la recommandation.

➤ **Les salaires : la priorité no 1**

Le comité de négociation recommande d'inclure ce paragraphe avant *Laissons parler les chiffres* :

Que la Fédération de la santé et des services sociaux mandate le Comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN pour négocier, le cas échéant, tous les éléments de la rémunération à la table centrale, incluant notamment : les échelles salariales et les taux d'augmentation; les primes; les disparités régionales; les structures et les relativités salariales; le régime de retraite; l'assurance collective; les vacances; les congés payés; les mécanismes de rétroactivité. Il en est de même pour la durée de la convention collective et pour toute demande particulière convenue en CCSP.

Le comité de négociation recommande de biffer « *d'ajout et de bonification de prime* » dans le dernier paragraphe avant *Les grandes cibles normatives*.

En amendements :

Il est proposé par Patrick Hallé de préciser la notion de « salaire » et que celle-ci soit intégrée à la convention collective.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Nancy Pedneault de préciser que les prochains comités issus de la convention collective auront un mandat de mise en place de mesures menant à des résultats.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Sophie Annanack de préciser que le Grand Nord ait des représentations distinctes lors de la négociation.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Lucy Mousseau de clarifier « priorité salariale ».

Référé lors de l'instance de la table centrale

➤ **Contre la privatisation**

Le comité de négociation recommande d'ajouter une phrase au dernier paragraphe :

Il est impératif de trouver des solutions innovatrices pour mettre fin au recours du secteur privé. Il est nécessaire de combattre tout projet d'organisation du travail ou d'optimisation qui notamment ouvre la porte à la privatisation et qui utilise des méthodes de gestion oppressive pour les travailleurs et ayant une incidence négative sur les services publics. Bref, nous devons vacciner le réseau de la santé et des services sociaux contre la privatisation.

Le comité de négociation recommande de modifier la dernière phrase du premier paragraphe afin qu'elle se lise ainsi :

De plus, les agences de personnel sont omniprésentes et demeurent un recours éhonté trop utilisé dans notre réseau.

En amendements :

Il est proposé par Joanne Laforge d'ajouter un paragraphe stipulant qu'il faut contrer les méthodes de gestion et d'optimisation du travail (de type *Lean*) provenant du secteur privé.

Retenu

Il est proposé par Patrick Hallé d'ajouter un point à l'effet d'introduire une clause interprétative pour maintenir les expertises dans le secteur public.

Référent lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Robert Poisson d'ajouter un point à l'effet de resserrer les critères pour le recours aux agences privées.

Référent lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Marjolaine Aubé d'ajouter que lors de projets de rénovation, l'employeur utilise la masse salariale du budget du projet pour l'inclure dans le budget de l'établissement pour permettre aux ouvriers spécialisés de faire le travail auquel leur carte de compétence les autorise.

Référent lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Johanne Verret d'ajouter un point à l'effet que les exigences aux postes soient les mêmes pour le personnel provenant d'agences privées que le personnel de l'établissement.

Référent lors de l'élaboration du cahier de demandes

Le comité de négociation indique que cette préoccupation sera traitée dans la cible de la révision de la nomenclature.

Il est proposé par Johanne Verret que l'on ait une préoccupation sur la privatisation des parcs informatiques.

Déjà inclus dans les orientations

➤ **Améliorer la qualité de vie au travail**

Le comité de négociation recommande de remplacer une phrase du quatrième paragraphe par la phrase suivante :

Toute la question de la surcharge de travail mérite une attention particulière, de plus, il est impératif de revoir et de modifier le processus de fardeau de tâches afin de le rendre efficace tant dans la mécanique que dans le choix des moyens afin d'assurer une pleine représentation des travailleuses et travailleurs et que le processus soit traité dans un délai acceptable.

Le comité de négociation recommande d'ajouter « *et flexible* » à la suite de « *horaires atypiques* » au cinquième paragraphe.

Le comité de négociation recommande d'ajouter à la suite des mots « *nous croyons* » les mots « *par exemple* ».

En amendements :

Il est proposé par André Carignan d'ajouter au premier paragraphe : « *d'assurer une meilleure protection des conditions de travail lors de réorganisation de service.* »

Non retenu

Il est proposé par Serge Vézina d'améliorer le processus de fardeau de tâches et de rendre ce type de grief prioritaire.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Gilles Lamontagne que lors de nomination d'arbitre médical, celui-ci soit un médecin expert ou un arbitre, mais pas les deux.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Vicky Ouellet d'inclure une notion de préparation de retour au travail pour la ou le travailleur lors de la réintroduction à son poste après une période d'invalidité avec une rencontre formelle impliquant le travailleur, le syndicat, l'employeur et le gestionnaire.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Nancy Pedneault que des mesures soient mises en place pour contrer la pression exercée sur les travailleurs en ce qui a trait au rendement.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Nancy Pedneault que la politique d'assurance salaire soit revue.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Nancy Pedneault que soit mieux définie la notion de formation continue.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Michelle Maziade de s'assurer que la ou le bon travailleur soit à la bonne place, notamment dans les soins continus et les gardes préventives.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par David Gilbert de créer une semaine à temps complet de 28 heures pour les professionnels. Faire distinction entre formation et orientation.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Marjolaine Aubé d'inclure une notion de préceptorat pour le titre d'emploi agente administrative.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Alexandra Boisrond que lorsqu'une formation supplémentaire est exigée, qu'elle soit aux frais de l'employeur et durant les heures normales de travail.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Gilles Malette d'éliminer les mots : « *utilisation optimale des ressources cliniques et techniques* » au troisième paragraphe.

Retenu

Le comité de négociation recommande d'amender le texte au troisième paragraphe de la façon suivante :

De plus, la diminution de la charge de travail, une meilleure gestion et coordination du travail, une reconnaissance de l'autonomie professionnelle dans les tâches cliniques, la formation en cours d'emploi, la formation continue sur les heures de travail, la création de postes à temps complet par la conversion des heures, la transmission des connaissances et la mise en place d'un processus de préceptorat et de mentorat ne sont que quelques exemples des revendications que nous devons mettre de l'avant pour préserver notre expertise et attirer une nouvelle main-d'œuvre qualifiée et motivée durant cette période mouvementée qui nous attend.

En amendement :

Il est proposé par Sonia Bureau que « *concilier travail-famille-études* » soit modifié par « *travail-vie personnelle-études* ».

Non retenu

Il est proposé par Gilbert Binette que soit spécifié que lors de formation continue durant les heures de travail, il y ait remplacement de la ou du travailleur en formation.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Gilbert Binette de développer un mécanisme pour prouver le fardeau de tâches.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Lucy Mousseau de trouver une modalité pour régler le fardeau de tâches autre que de passer par le Greffe.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Lucy Mousseau que les budgets de formation continue soient réservés aux véritables activités de formation professionnelle et ne puissent pas être détournés pour couvrir le salaire de travailleurs en orientation (nouveau poste) ou d'autres frais associés à la mutation des organisations (nouveaux logiciels, nouvelles politiques, etc.).

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Lucy Mousseau que pour tout congé autofinancé ou sans solde, il soit déterminé une modalité d'accès à ces congés.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Lucy Mousseau qu'il soit possible de se servir de la banque de congés maladie pour des motifs familiaux ou autres et d'ajouter des horaires flexibles.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Guy Grenier d'ajouter que l'employeur doit remettre copie de toute demande d'assurance salaire au syndicat.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Serge Vézina de créer un comité paritaire pour soutenir les personnes en retour au travail inspiré du modèle Prata.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Johanne Verret de prévoir des mesures d'encouragement pour les travailleuses de la catégorie 3.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Johanne Verret de prévoir des mesures d'ergonomie pour les travailleuses ayant des tâches répétitives.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

➤ **Révision de la nomenclature et amélioration de son mécanisme de modifications**

En amendements :

Il est proposé par Pierre Ward de porter une attention particulière aux questions à développement lors des examens de l'employeur.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Michelle Maziade de créer un guide d'équivalences pour les exigences aux postes de la catégorie 3.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Gilbert Binette que les libellés des titres d'emploi soient mieux définis.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

➤ Liberté d'action syndicale

Le comité de négociation recommande de modifier la première phrase du quatrième paragraphe afin qu'elle se lise ainsi :

La convention collective nationale contient plusieurs clauses qui méritent d'être bonifiées, pour mieux protéger nos droits syndicaux ainsi que notre liberté d'action syndicale, notamment à ce qui a trait aux libérations syndicales, les règlements des litiges et l'arbitrage.

Amendement à la proposition du comité de négociation :

Il est proposé par Serge Vézina, appuyé par Lucie Bouthillette d'ajouter après le mot « arbitrage » les mots suivants : « et les représentations en lien avec les mesures disciplinaires et administratives. »

Adopté

La recommandation telle que modifiée se lit comme suit :

La convention collective nationale contient plusieurs clauses qui méritent d'être bonifiées, pour mieux protéger nos droits syndicaux ainsi que notre liberté d'action syndicale, notamment à ce qui a trait aux libérations syndicales, les règlements des litiges et l'arbitrage et les représentations en lien avec les mesures disciplinaires et administratives.

Le comité de négociation recommande de biffer « d'explorer » et de le remplacer par « de revendiquer » au troisième paragraphe.

En amendement :

Il est proposé par Vicky Ouellet de prévoir l'obligation pour l'employeur d'agir conjointement avec le syndicat afin d'établir un cadre de référence sur l'organisation du travail pour chaque salarié militant et officier du syndicat. Ce cadre doit définir précisément l'organisation du travail ainsi que les enjeux pour chaque partie. Il doit permettre et assurer les suivis ainsi qu'un bilan des actions définies et reconnues par les parties. Pour ce faire, un groupe de travail doit être mis sur pied incluant le syndicat, le militant ou l'officier, le service des relations de travail ainsi que le gestionnaire du service concerné.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Sylvie Lachambre d'abolir le Greffe des tribunaux d'arbitrage pour s'adresser plutôt au ministère du Travail.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Sylvie Vendette d'inclure dans la clause de harcèlement psychologique le personnel des agences ou d'autres firmes présentes dans l'établissement.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Robert Poisson de prévoir à la convention collective que l'employeur prend tous les moyens nécessaires pour remplacer les représentants syndicaux libérés.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Gisèle Charrette de penser aux syndicats de moins de 50 membres afin d'améliorer leur capacité d'action syndicale (article 7.06 de la convention collective).

Non retenu

Il est proposé par Gilbert Binette de réaménager les articles 7.10 et 7.13 de la convention collective.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Nancy Pedneault de prévoir l'obligation de remplacement des représentants syndicaux quand ils sont libérés à temps partiel pour éviter les surcharges de travail.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Pascale Nantel d'encadrer l'annulation des libérations syndicales par l'employeur.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Gilles Malette de diminuer la charge de travail des représentants syndicaux libérés.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Gilles Malette que le syndicat ait droit de rencontrer les nouveaux travailleurs à l'embauche.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Michelle Maziade que le syndicat ait droit d'intervention lors d'accompagnement du travailleur qui est rencontré pour mesures disciplinaires.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Johanne Verret de définir ou de baliser « motif valable ».

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Lucien Richard de revoir l'article 7.16 de la convention collective afin que les militants libérés à temps partiel ne soient pas pénalisés lors d'absence maladie.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Serge Vézina de préciser que l'employeur doit informer le travailleur de son droit d'être accompagné par son syndicat lors de rencontre pour avis disciplinaire et pour toute autre mesure administrative pouvant avoir un effet sur son lien d'emploi (suspension pour enquête avec ou sous solde).

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Nancy Pedneault de préciser que le travailleur doit être représenté par un représentant syndical.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Gaétan Leblanc de revendiquer l'obligation par l'employeur de mettre en place un mécanisme de plaintes avec délai de traitement.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Sylvie Lachambre de modifier l'article 5.08 de la convention collective et d'ajouter le retrait de lettre au dossier après un an.

Référé lors de l'élaboration du cahier de demandes

Il est proposé par Céline Pageau, appuyé par Gilles Malette, que le conseil fédéral de négociation sectorielle adopte la recommandation du comité de négociation concernant *Les orientations pour la négociation sectorielle 2015* telle qu'amendée.

Adopté

François Renaud, conseiller syndical à la négociation, présente *Le processus de négociation des secteurs public et privés*.

Il est proposé par Sophie Keelan, appuyé par Steve Lemieux, que le conseil fédéral de négociation sectorielle adhère au processus de coordination de négociation des secteurs public et privés tel que présenté.

Adopté

8. Information-mobilisation

Molly Alexander, conseillère syndicale au CCSPP, et Jean-Pierre Larche, conseiller à l'information à la CSN, présentent le volet information et mobilisation de la prochaine négociation.

Il est proposé par Yves Tremblay, appuyé par Gilles Malette, que le conseil fédéral de négociation sectorielle reçoive le rapport verbal du comité information-mobilisation.

Adopté

9. PIB

Jeff Begley fait rapport des derniers développements concernant le PIB nominal.

Il est proposé par Yvan Payeur, appuyé par Mona Hamel, que le conseil fédéral de négociation reçoive le rapport verbal sur le PIB nominal.

Adopté

10. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, Jeff Begley adresse un mot de remerciement aux délégué-es et lève la session à 11 h 55 le 27 février 2014.

JEFF BEGLEY
Président

NADINE LAMBERT
Secrétaire de la session

Chantal Guindon
Secrétaire de la session